

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2026

Date de convocation : 15/06/2026
Date d'affichage : 15/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Le vingt-deux juin deux mil vingt-six à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELCROIX Sébastien, Maire

Etaient présents : M. DELCROIX Sébastien – M. HUVELLE Richard – Mme DUPIRE Agnès – M. FARHI Dany – Mme COCHARD Aurore – M. DUPONT Jérôme – Mme AVONTS Martine – M. COUTO José – Mme LEGER Roselyne – Mme CAUSEUR Nathalie – Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie - M. BOMBECKE Sébastien – M. LEMBOURG Julien – M. DORMIGNY Matthias – M. BEAUVILAIN Dylan – M. HIROUX Frédéric

Etaient absents excusés : Madame LEMAITRE Caroline a donné son pouvoir à Monsieur DELCROIX Sébastien

Etaient absents :

Monsieur HUVELLE Richard est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

OBJET : Attribution médaille de la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux compétences du conseil municipal en matière de distinctions honorifiques ;

VU le règlement adopté en séance du Conseil municipal du 12 juillet 1971, et notamment son article 5, qui dispose que « *Le diplôme et la médaille de la Ville de Pont-sur-Sambre peuvent être décernés à des personnalités ayant rendu des services éminents à la collectivité, sur une période significative (au moins cinq ans)* » ;

CONSIDÉRANT que Madame MILLE épouse BOUTTEAU Andrée, par son engagement ininterrompu depuis plus de trente ans dans les cérémonies commémoratives de la Libération de Pont-sur-Sambre, a contribué de manière significative à la préservation de la mémoire collective et à la transmission des valeurs républicaines ;

CONSIDÉRANT que son action, marquée par une présence assidue et un dévouement exemplaire, répond aux critères fixés par le règlement municipal en vigueur ;

Les membres du Conseil Municipal ont voté à bulletin secret pour l'attribution de la médaille à Madame MILLE BOUTTEAU Andrée.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 18

Nombre de voix pour : 18

Nombre voix contre : 0

A l'unanimité des présents

Les membres du Conseil Municipal autorisent :

L'attribution de la médaille de la Ville de Pont-sur-Sambre à Madame MILLE épouse BOUTTEAU Andrée en reconnaissance de son engagement en faveur de la mémoire locale et de son rôle actif dans les cérémonies commémoratives.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, notamment de la remise officielle de la distinction et de la publication de la décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

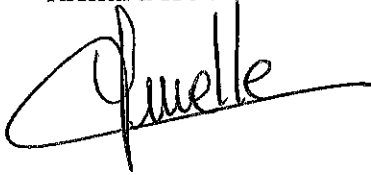
Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 059-215904673-20260623-D2026_35-DE

S²LO

Le secrétaire de séance,
Richard HUVELLE



A PONT SUR SAMBRE
Le 23 juin 2026

Le Maire
Sébastien DELCROIX

